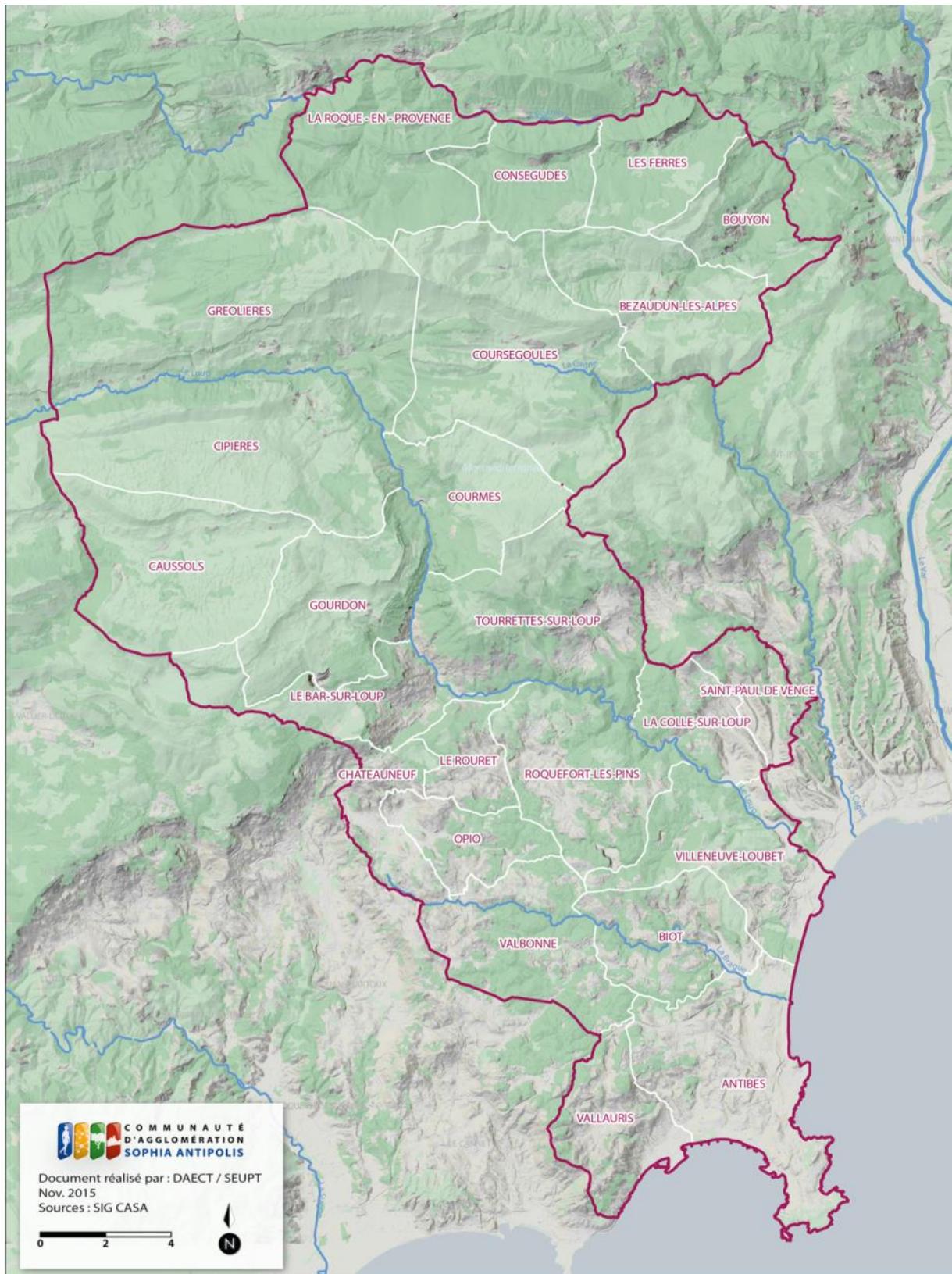


Rapport sur la situation en matière de Développement Durable et bilan annuel du Programme Développement Durable CASA'Venir





Les 24 communes de la CASA





Présentation du territoire

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis existe depuis le 1^{er} janvier 2002. Elle s'étend sur 483 km² et est composée de 24 communes, divisées en trois ensembles : la bande littorale urbanisée, regroupant le plus grand poids de population ; un territoire intermédiaire, entre urbain et rural, support de la technopole et principalement constitué d'habitats individuels, et le haut pays composé de villages et de sites naturels préservés (SCOT, 2008).

Avec une population actuelle de près de 180 000 habitants, le territoire a connu un essor démographique considérable avec près de 75 000 habitants de plus en 30 ans. Ce développement a conduit à une urbanisation rapide du territoire caractérisée par une spécialisation marquée et une consommation importante des espaces. Aujourd'hui l'héritage de ce mode d'urbanisation est un mitage urbain important, une majorité d'habitats individuels principalement sur le Moyen Pays, un système de mobilité basé sur la voiture individuelle et une activité agro-pastorale en nette diminution. Cependant, le territoire bénéficie d'atouts majeurs : une grande richesse naturelle, une attractivité économique importante notamment grâce à la technopole et au tourisme, ainsi qu'une économie résidentielle développée.

C'est dans ce contexte que la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis tente d'adapter ses politiques publiques aux besoins du territoire en intégrant les enjeux du développement durable.

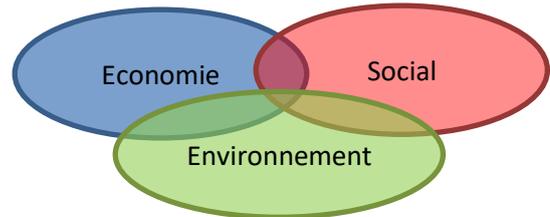


Introduction sur le développement durable

Le concept de développement durable a été défini dans le rapport de Gro Harlem Brundtland, Notre Avenir à tous (1987), par " un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ".

Afin d'atteindre cet objectif de développement, les pouvoirs publics et la société civile doivent travailler main dans la main afin de concilier trois domaines qui se sont longtemps ignorés et dont les enjeux peuvent être divergents :

- ❖ l'économie
- ❖ l'environnement
- ❖ le social



Pourtant, à long terme, il ne peut y avoir de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

En ce qui concerne la CASA, 10 engagements phares ont été définis dès 2007 en faveur de l'environnement et du développement durable. Ils ont été déclinés dans le programme d'actions de sa Charte pour l'environnement mis en œuvre dès 2008.

Consciente des enjeux internationaux, nationaux et locaux, et forte de son expérience et de sa maturité, la CASA souhaite aujourd'hui réaffirmer son engagement en faveur du développement durable, redéfinir sa politique et structurer son action en la matière. Ainsi, s'est-elle engagée en 2015 dans l'élaboration de son programme de développement durable : le **Programme CASA'venir**.





Dès 2016, un diagnostic complet du territoire a été réalisé au regard des compétences de la CASA : Aménagement, Habitat, Mobilités, Environnement, Economie, Culture, Vivre ensemble et Exemplarité interne. Les résultats du diagnostic permettent d'identifier **les points forts et pistes d'amélioration possibles** pour chacune des thématiques. L'année 2018 a permis, au travers de ce diagnostic et en collaboration avec l'ensemble des directions, d'établir un programme d'actions sur 5 ans et donc de proposer une **politique de développement durable adaptée aux besoins du territoire s'articulant autour des 5 enjeux du développement durable**.

De ces trois piliers du développement durable et du travail engagé au travers de l'élaboration de CASA'Venir ressortent cinq grandes finalités :

1. **La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable**
2. **L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire**
3. **Le développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable**
4. **L'amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population**
5. **L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable**

Cette approche du développement durable prend en considération l'impact des projets développés sur le territoire au regard des cinq enjeux du développement durable.



Cadre réglementaire et composition du rapport

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi dite «Grenelle 2» du 12 juillet 2010, soumet les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50.000 habitants, à l'élaboration d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport doit être présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement au débat d'orientation budgétaire.

En vertu de son statut d'EPCI, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est tenue de répondre à cette réglementation, et de réaliser annuellement son rapport sur sa situation en matière de développement durable. Ce dernier s'inscrit dans un contexte de transparence et de complète information des citoyens, et sera donc publié, comme les années précédentes, sur le site internet www.casa-infos.fr.

Rédigé après recensement des informations auprès des différentes directions et missions par le biais d'entretiens individualisés sur leurs activités, ce rapport est construit à partir d'une trame conseillée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et en s'appuyant sur le programme d'action CASA'VENIR finalisé cette année.

L'ensemble, ou du moins une grande partie des actions et programmes menés par la CASA ont été examinés au regard du développement durable et font désormais partie du programme d'actions CASA'VENIR.

Le rapport, produit chaque année, présente donc un état des lieux de la situation de la CASA en matière de développement durable pour l'année 2019 et fait état des pratiques opérées et de leur mise en perspective pour les années à venir selon les activités de chaque direction.

Ce rapport reprend les principales actions réalisées en 2019 par la CASA en faveur du développement durable et est structuré selon les 5 grands enjeux du programme CASA'VENIR cités plus haut.

En annexe de ce rapport est présenté la totalité des 238 fiches actions du programme CASA'Venir, renseignées par les directions avec les réalisations 2019, les partenaires, le budget consacré à l'action, le pourcentage d'avancement et les chiffres clés.



Bilan 2019 des actions en faveur du développement durable

Enjeu 1

La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Enjeu 2

L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Enjeu 3

Le développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Enjeu 4

L'amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

Enjeu 5

L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable



Enjeu 1 : La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Depuis sa création la CASA est très impliquée dans le développement de **transports climatiquement durables**, l'amélioration de la mobilité, (Projet Bus-Tram, le réseau Envibus et le transport à la demande, les modes doux, le covoiturage dynamique, le plan vélo) et la réduction des déplacements ou de la consommation des véhicules.

La politique de **mobilité** de la CASA vise à développer et à diversifier davantage une **offre de qualité, ouverte à tous, adaptée aux spécificités de chacun et du territoire, tout en optimisant en continu le fonctionnement.**

L'attractivité du réseau de transports reste un axe d'amélioration fort cette année. Après le développement de la e-boutique et les infos en temps réel, **un compagnon de mobilité** a été déployé à l'échelle de Cap Azur pour favoriser les déplacements multimodaux alternatifs à l'autosolisme. Pour compléter le maillage des différents réseaux de bus, le vélo et le covoiturage dynamiques seront intégrés en 2020.

Le Bus tram devrait être mis en service en janvier 2020 et bénéficiera des 2 **nouvelles sections en site propre** ouvertes cette année : 1,6 km pour bus et vélos créés entre Saint Philippe et Azur Aréna, et 1,2 km aménagés sur Antibes. Plusieurs **parking relais** ont également été créés, notamment sur la route de Grasse et au niveau d'Azur Aréna.

Le développement de l'accès à la mobilité pour tous s'illustre au travers, par exemple, de l'aménagement de **10 points d'arrêts pour les personnes à mobilité réduite** répondant à la charte d'accessibilité chaque année. Le maillage de **12 points d'arrêt PMR au niveau du territoire Cap Azur** a été déployé pour faciliter les déplacements interterritoriaux en s'affranchissant des limites territoriales de chaque réseau.

Concernant les modes doux, la CASA du Vélo a connu un grand succès sur sa première année d'existence avec 250 **prêts de vélos électriques** pour 15 jours maximum afin de favoriser le changement de mode de transport. Le développement des **itinéraires cyclables** sur Sophia et sur le bord de mer s'est également poursuivi.



Depuis le second semestre 2018, 37 **Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE)** sont installées sur la CASA, 98 à l'échelle du Pôle Métropolitain. Ces bornes maillées sur le territoire permettent d'assurer aux utilisateurs de véhicules électriques les charges d'appoints mais offrent également des solutions de recharges aux personnes n'ayant pas accès à une borne à leur domicile. Le taux de fréquentation de cette première année est largement satisfaisant et dépasse les ratios moyens habituellement constatés avec 3502 charges sur la CASA, 137 abonnés sur le réseau et un taux d'utilisation moyen de 30 charges/jour. Le développement de l'électromobilité concourt à l'amélioration de la qualité de l'air et à la baisse du bilan carbone des déplacements.



Dans le domaine des nuisances sonores, la CASA a révisé ses **cartes de bruit stratégiques** qui permettent d'identifier les secteurs et le nombre de personnes soumises à un bruit d'infrastructures au-delà des seuils réglementaires, et engage l'établissement pour 2020 de son Plan de Prévention du Bruit de l'Environnement.

De manière plus globale, à l'échelle de son territoire, les **documents de planification et de programmation** (adoption du 3^e PLH, révision du SCOT), les **projets d'aménagement** (projets d'éco quartiers, démarche Sophia Antipolis 2030 et développement des ZAE) et les **infrastructures** réalisées par la CASA (Bus Tram), s'attachent à **optimiser l'occupation de l'espace, à préserver les richesses patrimoniales locales et à limiter les besoins en ressources naturelles.**

La CASA cherche à développer des équipements et un cadre de vie de qualité pour ses habitants. La mixité sociale et fonctionnelle est recherchée dans chaque opération étudiée et traduite dans les documents d'urbanisme en veillant à réduire la consommation d'espaces.

Sur Sophia Antipolis, la **mixité fonctionnelle** a été renforcée en 2019 avec une première construction de 180 logements dans le cadre de l'opération Biotifull et d'autres projets de logements engagés. Une restructuration profonde de la technopole est à l'œuvre avec de nouveaux projets visant une mixité d'usages dans le cadre d'opération éco-exemplaires.

Le territoire de la CASA est soumis à de nombreux risques naturels: sismique, incendies de forêts, mouvements de terrain et inondations.

La CASA œuvre depuis plusieurs années à la protection et la **réduction du risque inondation et de la vulnérabilité** des habitants et des activités.

Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI et Eaux Pluviales, une large remise à niveau de la gestion du risque a été opérée. La **CASA a conservé en gestion directe les problématiques d'inondations par ruissellement** et a délégué au **SMIAGE les inondations par débordement**. Un **contrat territorial** a ainsi été passé avec le SMIAGE pour lui déléguer la gestion de la Brague, du Loup, de la digue de Villeneuve-Loubet et des



bassins écrêteurs, ainsi que certaines études, travaux et la gestion d'une partie des Plans d'Actions pour la Prévention des Inondations de la CASA et du Malvan.

Les études stratégiques et hydrauliques, les travaux d'entretien du patrimoine et de création de nouveaux ouvrages, les travaux d'entretien et de restauration des vallons et des réseaux, et la gestion des relations avec les communes et les administrés sont gérés par la CASA.

En 2019, différents **travaux d'entretien et de recalibrage des vallons et de remplacement d'ouvrages** ont été menés sur plusieurs communes soumises au risque inondation. Des **études hydrauliques** ont été réalisées sur le Loup, la Brague et le secteur des Maurettes.

Les travaux du Bus Tram ont également permis la création de plusieurs bassins de rétention.

Le « **Règlement de gestion des eaux pluviales et des ruissellements** » a été élaboré pour une meilleure prise en compte du risque inondation en amont des projets par les aménageurs, en maîtrisant les ruissellements et éviter les crues en aval, et en maintenant ou restaurant la Trame Verte et Bleue.

Pour mieux gérer les crises, la CASA a mis en place un **réseau des gestionnaires de crises** dans chacune des communes déjà réuni à 10 reprises.



Enjeu 2 : L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

La CASA est très avancée sur la **gestion durable des déchets** avec plus de 80% de déchets valorisés (valorisation énergétique, matière et organique) et, par l'intermédiaire d'UNIVALOM, met en place des mesures favorisant l'**augmentation du tri** et l'optimisation des comportements citoyens en faveur d'une **consommation responsable** et d'une réduction des déchets à la source, avec notamment le projet « zéro déchets ».

La CASA poursuit ses efforts **de réduction et d'optimisation des tournées et de recherche de performance** : une unité d'exploitation des données a désormais pour mission l'optimisation des circuits de collecte en fonction des données de collecte, le suivi du patrimoine de collecte (bacs, colonnes), l'analyse des dépôts sauvages, le suivi et l'analyse des doléances pour solutionner les problèmes et identifier des défauts de fonctionnement... Les objectifs poursuivis sont **l'amélioration et le rééquilibrage des tournées, l'amélioration de la fluidité du trafic par rapports aux contraintes extérieures**.

L'équipement du Haut-Pays, du front de mer de Juan-les-Pins et du secteur Marena Lacan en **conteneurs enterrés de grande capacité** permet d'abaisser les fréquences de collecte et de développer les collectes sélectives. De même la collecte sur Valbonne a été réorganisée en porte à porte pour améliorer le tri et limiter les dépôts sauvages.

Pour promouvoir le tri et le commerce local, le **projet Clink** a été déployé sur 50 points d'apport volontaires : des coupons de réduction chez les commerçants locaux sont proposés en échange de matériaux triés.

Pour développer l'activité agricole locale, la CASA a mis en place une **stratégie agricole** depuis 2012 qui vise à la préservation du foncier agricole et le développement d'une **activité agricole durable**. A travers des études foncières agricoles, des **fonds de concours octroyés aux communes** pour l'achat de foncier agricole (400 000 € pour l'achat de 120 ha sur 11 communes en 7 ans), de l'animation auprès des propriétaires pour mobiliser les terres en friches, un accompagnement des communes pour l'installation d'agriculteurs, des stands de sensibilisation (jardins durables et éco responsables, ateliers de cuisine sur le bio et le locavorisme), la CASA souhaite **développer une agriculture de proximité** tout en modifiant les comportements de consommation de la population.

En 5 ans, les **zones A des PLU ont augmentées de 634 ha** et sont passées de moins de 400 ha à plus de 1000 ha aujourd'hui. La CASA compte 16,3% des agriculteurs des Alpes-Maritimes et 41 porteurs de projets ont été accompagnés en 2018.



En 2019, la CASA a lancé les actions retenues dans le cadre de l'appel à projets FEADER sur la préservation et la remobilisation du foncier agricole sur 14 communes de la CASA.

Les études d'opportunité de **Zones Agricoles Protégées** à Châteauneuf et Villeneuve-Loubet ont été finalisées et des études de potentiels agricoles réalisées. Les **travaux de remises en culture de friches** ont déjà été engagées sur 4 communes et **l'animation foncière** se poursuit sur 8 communes.

Les **filières locales de plantes à parfum sont en cours de revalorisation** grâce à des contrats avec des industriels de la chimie aromatique pour remobiliser des fonciers en différents secteurs du territoire afin de replanter de la lavande fine sur 4 communes du Haut-Pays ainsi que 600 bigaradiers au Bar-sur-Loup et à Vallauris pour la fleur de néroli.

Le Haut-Pays bénéficie également de 200 000 €/an de financement via les 20 **Mesures Agro-environnementales** pour l'entretien de milieux ouverts dans le cadre de Natura 2000.

La CASA bénéficie d'un territoire exceptionnel, riche et varié, composé à **80% d'espaces naturels**, justifiant son engagement dans la préservation de la biodiversité et des paysages. En matière de biodiversité et de protection des espaces naturels, la CASA s'est réengagée pour la période 2020/2022 dans ses missions d'**animateur des sites Natura 2000** qui couvrent 23000 ha dont 80% sur la CASA.

En 2019, les 10 principaux secteurs problématiques ont été identifiés et des solutions concrètes ont été apportées aux communes. Sur le site du Dôme de Biot, un chantier pilote d'**arrachage d'invasives** a été réalisé en partenariat avec le lycée agricole Vert d'Azur.

Sur les Préalpes et le Loup, 7 groupes de travail thématiques de **concertation avec les usagers** ont été organisés pour concilier préservation et les différents usages. Les **évaluations d'incidences** permettent également d'adapter au mieux les 42 manifestations sportives et les 15 projets d'aménagement à la préservation des habitats naturels et des espèces. Les tournées de **sensibilisation, les panneaux d'informations** et les films réalisés sur les sites Natura 2000 concourent à informer et responsabiliser les usagers en les invitant à adopter un comportement respectueux.

Sur la Brague, la CASA a poursuivi les études en partenariat avec l'Etat et les communes pour la **renaturation de la basse plaine de la Brague** et le développement potentiel d'espaces agricoles de proximité et d'activités de loisirs de pleine nature. Actuellement 43 ha sont sous intervention foncière du Conservatoire du Littoral et 20 ha sous démarche de DUP portée par CASA pour une meilleure gestion des berges.

Afin de mailler davantage les espaces naturels et garantir à long terme la circulation des espèces, la CASA a poursuivi son travail d'identification des fonctionnalités écologiques de son territoire en vue de définir sa **Trame Verte et Bleue**, qui sera intégrée dans son SCOT en révision.



Le territoire de la CASA est riche d'une grande diversité paysagère. Retenue en 2014 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dans le cadre de l'appel à projet « **Plan de paysage** », la CASA s'est engagée dans la **préservation de la diversité des paysages et le traitement des difficultés identifiées** par la définition de grandes orientations paysagères et des premières actions opérationnelles.

Dans ce cadre, pour préserver la qualité des paysages et promouvoir une plus grande **diversité paysagère** tout en prenant en compte les problématiques climatiques, phytosanitaires et de gestion, la CASA a élaboré une **palette végétale** avec les communes et l'appui d'experts et de professionnels du paysage et des espaces verts. Cette palette est organisée par types de projets et selon les 3 grands secteurs géographiques de son territoire, pour rappeler les bons gestes et proposer des listes de végétaux adaptés.

Egalement très attentive aux problématiques des espèces **nuisibles** animales et végétales, danger pour la biodiversité, la CASA développe des actions de sensibilisation spécifiques (stands, flyers, réunions...) et relaie les informations issues des différents plans de lutte départementaux ou nationaux, comme le **plan de lutte contre l'écureuil à ventre rouge le frelon asiatique ou encore le charançon rouge du palmier**.

En 2019, la CASA a poursuivi le déploiement de 500 pièges à phéromones mis à disposition des communes et des habitants volontaires gratuitement en échange du recueil chaque semaine du nombre de charançons capturés. Ces relevés alimentent une base de données dans le cadre d'une **démarche participative pour un plan de lutte intégré**. Les très bons résultats ont contribué à l'agrément du piégeage comme solution de lutte contre ce nuisible.

Enfin, en matière d'énergie, la CASA s'est engagée dès l'origine dans une **politique volontariste** en intégrant les enjeux climatiques et énergétiques dans l'ensemble de ses politiques sectorielles. Elle s'attache à lutter contre le changement climatique et la pollution de l'atmosphère au travers de deux axes principaux: la **promotion des énergies renouvelables** et la **diminution des émissions polluantes et de gaz à effet de serre**.

Dès 2009, elle a formalisé son engagement dans le Plan Local Energie Environnement, puis au travers du **Plan Climat Energie Territorial** (PCET) en 2013 dont font désormais partie les collectivités composant le Pôle Métropolitain Cap Azur (Communautés d'agglomération Pays de Grasse, Cannes Pays de Lérins et Sophia Antipolis). La CASA poursuit aujourd'hui la mise en œuvre d'actions dans le cadre de son PCET, dans le but de diminuer les émissions de Gaz à effet de Serre (GES) et de développer les énergies renouvelables sur le territoire.

Pour favoriser la production d'énergies renouvelables, la **plateforme d'accompagnement à l'installation d'énergie solaire « In sun we trust »**, permettant d'identifier le potentiel



solaire en toiture et la mise en relation avec des professionnels du secteur, a été étendue à l'échelle du pôle Métropolitain Cap Azur en 2019.

Le business Pôle et le nouveau parking de la gare de Villeneuve-Loubet vont quant à eux être équipés de **panneaux photovoltaïques**.

Sur Sophia, une première **rénovation énergétique** d'ampleur a également été finalisée avec la rénovation du programm immobilier Nova Sophia pour atteindre la RT 2012.

La CASA œuvre également dans la **rénovation et la revalorisation du patrimoine communal** par la réalisation d'audits énergétiques et l'octroi de fonds de concours pour la rénovation de bâtiments communaux avec des bonifications pour des niveaux énergétiques vertueux.

A partir de 2020, la CASA sera compétente en matière de gestion de l'eau potable et l'assainissement. De nombreux travaux préparatoires à cette prise de compétence ont été menés permettant d'identifier le personnel nécessaire, transféré et à recruter, et de définir les actions prioritaires.

En matière d'eau potable, la réduction des fuites, la recherche d'autres ressources d'eau et le maintien des débits minimum seront les axes majeurs. La mise en conformité des stations d'épuration, la réduction des eaux parasites dans le pluvial et le développement des systèmes d'assainissement non collectifs et des contrôles associés seront les actions prioritaires.



Enjeu 3 : Le développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

En matière de développement économique, la CASA a poursuivi ses investissements en maintenant sa politique économique basée sur trois piliers principaux : Sophia Antipolis, le commerce et le tourisme.

Sophia Antipolis a fêté cette année ses 50 ans et est aujourd'hui la **première technopole d'Europe**. Construite à la fin des années 1960, ce centre d'innovation et de haute technologie accueille aujourd'hui près de 5 000 chercheurs et 2 500 entreprises (dont 188 étrangères) employant 38 000 personnes de 67 nationalités différentes au sein d'une technopole composée à 90% d'espaces verts. Son **chiffre d'affaires évalué à 5,6 milliards d'euros**, est équivalent à celui du tourisme de la Côte d'Azur.

Ses filières stratégiques actuelles sont l'intelligence artificielle, la cybersécurité, les big data, le véhicule autonome et intelligent, les technologies du tourisme, de la santé et du sport, les biotechnologies et le nautisme.

La technopole vient d'être labellisée **3IA Côte d'Azur**, Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle, aux côtés de Paris, Grenoble et Toulouse. Cette labellisation reconnaît l'excellence présente sur le territoire et apporte des financements pour la création de nouvelles filières universitaires et technologiques, des contrats de recherche et le développement d'unités de recherche et de développement.

La CASA intensifie l'animation de **l'écosystème sophilopolitain** et la promotion de **Sophia à l'international** au travers notamment du MIPIM, du SIMI et du CES Las Vegas. Le Business Pôle **accueille toujours de nouvelles entreprises** et accompagne des startups naissantes. L'anniversaire a été l'occasion d'organiser différentes manifestations visant la rencontre, le partage, l'échange avec tous les acteurs de la technopole. Le Sophia Welcome talents permettra désormais d'accueillir les nouveaux salariés.

Cette année 10000 m² de nouveaux projets ont été autorisés pour la poursuite du développement de la technopole pour les années futures.

Au travers de sa compétence «Zones d'Activités Economiques», la CASA œuvre à **l'extension et la restructuration** de deux de ces **zones d'activités : Les Près à Biot et la Sarrée au Bar-sur-Loup**. A la clé, 10 ha d'extension pour l'accueil de nouvelles activités et la création potentielle de 500 emplois.



La CASA a structuré cette année son action en matière de tourisme en définissant une **stratégie d'accueil et de promotion touristique du territoire**. Les axes forts choisis sont : la création d'un observatoire du tourisme, la structuration de l'Office de Tourisme Intercommunal, le renforcement de l'offre d'hébergement et de restauration, la mutation de Gréolières-les-Neiges en "station de montagne", la création de parcours touristiques thématiques identitaires et la valorisation des éléments patrimoniaux, ainsi que la dynamisation de la promotion touristique avec la parution du « Petit Futé » dédié au territoire.

Elle a aussi élaboré le **programme culturel du musée Madoura et du Pôle d'interprétation de la Céramique** à Vallauris, autour de l'ancien atelier de Picasso.

La CASA poursuit également l'accompagnement des porteurs de projets via la **Plateforme France Initiative** qui octroie des prêts d'honneur et offre un système de parrainage.

En matière d'Economie Sociale et Solidaire (ESS), après avoir organisé en novembre 2018 le **forum « entreprendre autrement »**, la CASA propose cette année un **forum réemploi et recyclage** durant le mois de l'ESS.

Pour permettre à tous ses habitants d'accéder à internet en Très Haut Débit (THD) et ainsi **réduire la fracture numérique**, la CASA poursuit le déploiement de la **fibres optique** (FTTH) en conjuguant les déploiements des opérateurs privés sur les secteurs les plus denses avec ceux des secteurs les plus ruraux effectués par les partenaires publics. En 2020, **la totalité du territoire sera équipé de l'internet à très haut débit**.



Enjeu 4 : L'amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

En matière d'**habitat**, la CASA poursuit le **développement de l'offre locative sociale** en apportant des aides financières aux bailleurs sociaux et en confortant sa politique foncière pour la réalisation de nouveaux programmes mixtes, intégrant également des logements en **accession sociale et encadrée à la propriété** et des logements **adaptés aux personnes à mobilité réduite**.

Elle soutient financièrement **la réhabilitation de logements** sur l'ensemble de son territoire via des **subventions à destination des bailleurs sociaux qui rénovent les bâtiments les plus énergivores**. Elle est également en charge par délégation **du Système Intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)** permettant de connaître les demandes de logement sur le territoire et de proposer une offre adaptée.

Concernant la cohésion sociale, la CASA œuvre pour **l'accès au droit**, la **médiation familiale**, la **prévention de la délinquance** et **l'insertion sociale et professionnelle** auprès des publics **en difficulté**.

En 2019, la CASA a continué à soutenir l'action de différentes **structures d'insertion par l'activité économique** qui ont accompagnés 217 personnes vers le retour à l'emploi. Le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** est toujours un succès et accompagne des personnes en situation de recherche d'emploi âgées de plus de 26 ans avec des freins sociaux (allocataires des minima sociaux et demandeurs d'emplois longue durée, etc.). Rien qu'au premier trimestre 2019, 362 personnes étaient accompagnées, pour 167 contrats de travail et 52 personnes sorties avec un emploi durable.

Les **marchés clausés** sont également un levier intéressant du retour à l'emploi avec en 2019 plus de 60 000 heures en insertion et 111 personnes remises à l'emploi grâce à elles. C'est ainsi **480 personnes qui sont revenues à l'emploi en 2019** grâce aux dispositifs CASA.

La CASA poursuit **l'accompagnement éducatif des jeunes** par le travail de rue, les chantiers court et surtout par l'intermédiaire de la Mission Locale qui accompagne 3500 jeunes.

En termes d'accès au droit, les trois antennes de justice dispensent des informations juridiques et permettent **un accès au droit anonyme et gratuit pour tous** à plus de 10 000



personnes par an par des permanences d'avocats, de la médiation familiale, des aides aux victimes, du droit au logement et à la famille. Des **services spécialisés** pour les situations les plus graves (unité Parenthèse par exemple) et des associations spécialisées (HARJES, Centre Information sur les Droits Femme et de la Famille, Agence Départementale d'Information sur le Logement) viennent compléter cet éventail de services.

Un travail est également mené contre **le harcèlement de rue et le sexisme** au quotidien.

Deux Maisons de Services Au Public, une à Vallauris et une itinérante, soutenues par la CASA permettent aux personnes éloignées des services publics, difficilement mobiles ou en fracture numérique, d'accéder aux différentes démarches avec les services publics. Elles reçoivent plusieurs milliers de visites par an.

La culture est largement diffusée sur le territoire, notamment par le biais du **réseau des médiathèques** au service toujours plus performant, par la poursuite du développement des ressources mises à disposition et de nombreux services et activités numériques renouvelés régulièrement. Des optimisations permanentes rendent les emprunts, retraits, réservations et retours plus faciles.

Le réseau a adopté cette année son **Projet Culturel Scientifique Educatif et Social** pour décliner les grandes orientations en matière de lecture publique pour les 5 ans à venir et a baptisé toutes ses médiathèques en rendant hommage à la pensée et à la création littéraire et artistique.

Une **programmation culturelle riche et variée**, tout au long de l'année et répartie sur le territoire, permet l'accès de tous à la culture et offre rencontres, conférences, ateliers, débats. Fort du succès de la première édition du Salon du Livre, la CASA a réitéré cette manifestation avec de nombreuses activités pour le jeune public, ainsi que ses **manifestations habituelles** : Bouquins câlins, Manga des Pins, des Mots des Livres et a participé à la nouvelle manifestation Pic de Lecture dans les stations de ski de Cap Azur en saison estivale. Les médiathèques participent aussi activement à la **vie culturelle des communes avec plus d'une vingtaine d'évènements annuels**.

En plus des horaires d'ouvertures au public et des actions culturelles, elle accueille spécifiquement les groupes scolaires pour près de 13 000 élèves chaque année.

Pour toucher les publics éloignés, le **bibliobus** assure toujours la desserte des écoles du Moyen et Haut Pays. Une **Ideas Box**, kit itinérant à vocation nomade sur le territoire sera régulièrement proposé sur les communes, et permettra de lire, se connecter, jouer, créer.

La CASA participe à la **solidarité interterritoriale** en répartissant les richesses grâce à des **dotations de solidarité** envers ses communes membres ou encore en leur versant des **fonds de concours (FDC)** pour soutenir leurs projets d'investissement sur plusieurs



thématiques (équipements scolaires, culturels, sportifs, petite enfance). Pour ses communes de moins de 1000 habitants, la CASA finance 20% du montant des différents projets.



Enjeu 5 : L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Dans son propre fonctionnement, la CASA est soucieuse d'adopter des pratiques durables en terme de mobilité, d'énergie, de chantier vert, et d'optimisation de fonctionnement.

Ainsi la CASA poursuit la mutation de sa flotte vers des **véhicules plus propres**, que ce soit au niveau des bus et des véhicules de collecte (norme Euro 6), mais également pour les véhicules légers : plusieurs véhicules électriques ont remplacé cette année des véhicules à motorisation diesel. Des **bornes de recharge** ont été installées sur les sites techniques et au siège.

Les **rationalisations des circuits de bus et bennes** et leur adaptation aux flux sont également des préoccupations constantes des services d'exploitation.

Pour inciter les agents à limiter leurs déplacements domicile-travail, leurs déplacements professionnels et éviter l'autosolisme, la CASA a déployé différentes propositions :

Le **télétravail**, d'abord mis en place en mode expérimental, va être généralisé en 2020 à tous les agents volontaires qui occupent un poste compatible. La CASA a également **décalé les horaires** de présence obligatoire pour permettre aux agents d'éviter les pics de circulation avec un triple intérêt de décongestion du trafic, de limitation de la pollution de l'air et de bien-être des agents. Un **challenge mobilité** et le **prêt de vélos électriques** incitent également les agents à changer leurs habitudes pour se rendre sur leur lieu de travail et leurs déplacements professionnels. Différents équipements d'**audioconférence et visioconférence** sont mobilisables pour supprimer les déplacements évitables.

Sur ses propres projets, la CASA analyse systématiquement la faisabilité de produire de l'énergie ou de recourir à une solution d'énergie renouvelable. Ainsi, le projet d'installation de **panneaux photovoltaïques sur le Business Pole** en 2020 permettra d'assurer la production de 40% de la consommation d'énergie des parties communes du bâtiment. Des **ombrières solaires** seront également installés à l'occasion du réaménagement du parking de la gare de Villeneuve-Loubet.

De nombreuses directions sont engagées dans une démarche d'**optimisation et recherche permanente d'efficience** ; on peut noter la **certification ISO 9001 de la direction Envinet** renouvelée depuis plusieurs années qui poursuit sa quête d'amélioration avec la création d'une **cellule spécifique de traitements des données** visant l'optimisation du fonctionnement, le suivi et l'analyse des problèmes, l'évaluation de la qualité du service.



La CASA exige également de ses prestataires des **pratiques vertueuses pour le chantier du Bus-Tram** : les zones imperméabilisées sont réduites, les matériaux sont approvisionnés localement et le quart sont des matériaux recyclés, les évacuations sont limitées, les sols et les rochers sont directement réemployés sur le chantier. Tous les déchets sont triés et envoyés vers des filières de traitement adaptées. Des zones étanches sont mises en place pour le stockage et le remplissage de carburants des véhicules pour éviter les pollutions. L'aménagement de passages à faune, la protection des zones humides et la réduction des poussières ont également été mis en œuvre.

La CASA assure la diffusion de l'information à sa population sur les thématiques dont elle a la gestion et s'emploie à améliorer sa visibilité. A cette fin, elle est largement présente sur **les réseaux sociaux et son site internet** sera entièrement restructuré en 2020. Différentes applications sont également des outils complémentaires au site mis à la disposition de l'ensemble des usagers de la CASA. De nombreux documents sont édités chaque année pour **promouvoir toutes les actions et événements** organisés par la CASA : guide du terroir, guide culturel, floralies, programme des médiathèques..., et pour **diffuser des informations** sur différents sujets : médiathèques, envibus, déchets, logement, environnement, entreprises....

Pour **promouvoir la culture scientifique** auprès des habitants et du jeune public, la CASA organise chaque année en octobre le **village des sciences et de l'innovation**, en partenariat avec les différents acteurs de Sophia et les associations locales qui proposent des activités scientifiques aux visiteurs.

Pour sensibiliser sa population aux thématiques environnementales et inciter aux changements de comportements, la CASA va à la rencontre des habitants au travers de **nombreux stands d'information** organisés à l'occasion des diverses manifestations communales et organise de nombreuses activités : le programme **CASA Nature** propose chaque année une cinquantaine d'activités gratuites aux habitants tels des balades découverte, des ateliers pratiques et des chantiers participatifs... 1500 personnes participent chaque année.

Le jeune public est aussi sensibilisé à l'environnement et au développement durable notamment grâce à **l'appel à projet Activ'ta Terre** qui rencontre toujours autant de succès auprès des établissements d'enseignement et les centres de loisirs. Il participe chaque année à la concrétisation d'une trentaine de projets et d'**actions de proximité** en faveur du développement durable et au développement d'outils de sensibilisation. Environ 3 800 enfants et jeunes bénéficient chaque année de ce dispositif.



La CASA sensibilise aux économies d'eau et d'énergie les scolaires et leurs familles avec le programme **Watty à l'école** déployé auprès de 60 classes soit 1 500 élèves de CM2 chaque année.

La CASA est également très impliquée en matière de collaboration avec les territoires voisins, la société civile voire les pays plus lointains.

Au niveau du **Pôle Métropolitain Cap Azur**, de nombreuses actions déjà citées plus haut ont été mises en œuvre avec les communautés partenaires. Il est intéressant de les rappeler ici :

- En matière de déplacements : l'application compagnon de mobilité, la promotion du vélo et le déploiement d'un maillage de transport à la demande interterritoriaux pour les personnes à mobilité réduite.
- Pour le climat et d'air : la poursuite du déploiement du réseau de bornes Wiiiiz, l'élargissement de la plateforme d'accompagnement à l'installation d'énergie solaire et la réalisation du guide écoconstruire
- Pour la gestion des déchets : une campagne de communication globale pour la promotion du tri et le déploiement du système Clink
- En matière culturelle : le festival Pic de lecture et l'application Cap Azur Culture

Le **Conseil de développement** CASA a organisé un colloque avec ses homologues des territoires voisins pour réfléchir aux actions intéressantes à développer à l'échelle du pôle Métropolitain.

Au niveau international, la CASA a renouvelé l'accueil d'une **vingtaine de cadres de différents pays d'Afrique en formation** au Centre International de Formation pour la transmission de savoir. La CASA les forme sur ses pratiques en matière de marchés publics, de collecte des déchets, de transports, de gestion du patrimoine et d'environnement.



Conclusion

Le rapport développement durable 2019 représente le huitième bilan de la situation en matière de Développement Durable centré spécifiquement sur les politiques et les activités de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Ce travail, ayant pour vocation de nourrir le Débat d'Orientations Budgétaires, met en lumière les **nombreuses actions exemplaires** mises en œuvre par la CASA en matière de développement durable.

En engageant son Programme de Développement Durable pour les 5 prochaines années, la CASA enclenche une nouvelle dynamique et répond aux axes de progrès qui ont été mis en avant dans les précédents Rapports annuels sur le Développement Durable. Cette démarche permet de structurer l'action quotidienne de la CASA en affinant la coordination entre ses politiques sectorielles, de consolider sa démarche d'évaluation et d'amélioration continue, et d'engager de nouveaux axes de travail avec pour objectif **d'instiller le développement durable au cœur de son fonctionnement et de sa politique territoriale.**